Mairie de Brétignolles sur Mer

Réhabilitation de la rue et des impasses de la Traversée

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur Nom complet de l'acheteur : Mairie de Brétignolles sur Mer

Numéro national d'identification : SIRET : 21850035300014 Ville :

BRETIGNOLLES SUR MER

Code Postal :

85470
Groupement de commande: Non.
Section 2: Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation:
Lien URL vers le profil d'acheteur: https://marches-securises.fr
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur: Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles: Non.
Nom du contact:
Monsieur Erédéric FOLIQUET

Nom du contact :
Monsieur Frédéric FOUQUET
Adresse mail du contact :
mairie@bretignollessurmer.fr
Numéro de téléphone du contact :
0251224600
Section 3 : Procédure
Type de procédure :
Procédure deputée :

Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Voir RC

Technique d'achat :

Pecnnique u acriar.

Sans objet

Date et heure limite de réception des plis:

14/1/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique: Interdite.

Réduction du nombre de candidat: Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale): Oui.

L'acheque avisa la présentation de variantes: Non.

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non. Section 4 : Identification du marché Intitulé du marché :

Réhabilitation de la rue et des impasses de la Traversée Code CPV principal : 45233142-6

Type de marché :

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la re-

cherche : Voirie et réseaux divers

Voine et reseaux divers Lieu principal d'exécution du marché : Brétignolles sur Mer Consultation à tranches : Non. La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché :

Section 5 : Lots

Marché alloti : Non. Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non.

Autres informations complémentaires : En application de l'article L2112-2 du Code de la Commande publique, l'exécution comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité éco-

nomique